



Spéracèdes, le 17 mars 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2122-8

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite aux résultats du premier tour des élections municipales qui a eu lieu le 15 mars 2026

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister

à la réunion du **Conseil Municipal** qui aura lieu

le samedi 21 mars 2026 à 10h

en Mairie, Salle des Mariages.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre des Adjoint
3. Election des Adjoint
4. Questions diverses

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO

